

seDEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 06 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le mardi 06 mars à 19h00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêlé sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE- A.PERRAULT- D.BOURBAN- S.FOSSEY- F.BRESSON- R.RILLET-R.DENIS- R.HERBRETEAU- V.MARQUES- B.LECONTE -G.de LA FERTE- M.FLERCHINGER- J.BRULARD -C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- T.BAUCHERON- B.METAYER- F.RATTIER -B.LIBERT-D.MAUX- R.ADAMIEC- P.LAWSON- F.BERRIER- C.DESMORTIER- M.BELLOCHE-F.MICHEL- B.DETROUSSEL- E.LIGER- P.ROUILLARD- C.DUPOUIS- J.GERMOND- A.COTREL- P.CAPRON- H.LEVESQUE- G.POTTIER- C.BOHAÏN

Absents excusés : R.COLLETTE- A.BELLOCHE

Absents représentés :MF.DESVERGNES donne pouvoir à P.LAWSON- JM.VALLET donne pouvoir à B.LIBERT- E.GOUELLO donne pouvoir à S.FOSSEY- C.PETITEAU donne pouvoir à M.BRACKE- M.SALMON donne pouvoir à F.BRESSON-

Monsieur BOURBAN Didier est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 37 Votants : 42 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2018-0306-2-1 budget principal CDC VHS 2018 600 00 Vote DM2
--

Vu le budget primitif 2018 adopté le 21/12/2017,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

-AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	020	020	-13 423.77 €	
Investissement	0051	21318-0051	6 768.62 €	
Investissement	0061	2317-0061	2 359.15 €	
Investissement	100004	42188-	1 788.00 €	
Investissement	100007	2188-100007	2 508.00 €	
Investissement	0065	2318-0065	186 000.00€	
Investissement	0065	1341-0065		30 000.00€
Investissement	0065	1641-0065		156 000.00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 186 000.00 €.

Délibération n° 2018-0306-2-2
VRD pour les logements sociaux rue Henri Vaillant sur la commune de Courtomer : plan de financement et demande de subventions

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	155 000.00 €
Total TTC	186 000.00 €

RECETTES	Libellé de la subvention	Montant	Taux
ETAT	DETR	30 000.00€	19,35 %
Fonds propres ou emprunts (HT)		125 000.00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0065),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification.

Délibération n° 2018-0306-2-3
Réhabilitation des vestiaires au stade de football : plan de financement et demande de subvention DETR 2018

Annule et remplace la délibération 2018-0130-2-2A

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	59 966.00 €
Total TTC	71 959.20 €

RECETTES	Libellé subvention	Montant	Taux
Région	FRADT	12 580,71 €	21,43 %
Département		9 713 ,00 €	16,20%
DETR		15 837,02 €	26,41%
Fonds propres ou emprunts (HT)		21 656,27€	35,96%
			100,00%
FCTVA		11 556,65€	
Solde TTC Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe		22 001,82 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0016),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification

Délibération n° 2018-0306-2-4a
Création d'une aire de loisirs pour tous à Courtomer : plan de financement et demande de subvention
DETR 2018 (programme 0122)

Annule et remplace la délibération 2018-0306-2-4

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	399 200,00 €
Total TTC	479 040,00 €

RECETTES	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Région	FRADT	87 500,00 €	21,92 %
LEADER		40 000,00 €	10,02%
Département		20 000,00 €	5,01%
DETR		171 860,00 €	43,05%
Fonds propres ou emprunts (HT)		79 840,00 €	20,00%

FCTVA	81 096,58 €
solde sur TTC Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe	87 223,42 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0122),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification.

Délibération n° 2018-0306-2-5
Création d'un dojo sur la commune de Courtomer : Plan de financement et demande de subvention
DETR 2018

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet :

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	570 000,000 €
Total TTC	684 000,00 €

RECETTES	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Région	FRADT	171 000,00 €	30,00%
Département		114 000,00 €	20,00%
DETR		141 000,00 €	24,74%
EUROPE	leader	30 000,00 €	5,26%
Fonds propres ou emprunts (HT)		114 000,00 €	20,00%
			100,00%

FCTVA	109 850,40 €
solde sur TTC Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe	118 149,60 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (programme 0127),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification.

Délibération n° 2018-0306-2-6a
**Aménagement d'une zone d'activités « ZA des Pierres » sur la commune de Courtomer : plan de
financement et demande de subventions (budget annexe)**

Annule et remplace la délibération n°2018-0306-2-6

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	250 000,00 €
Total TTC	300 000,00 €

RECETTES	Montant	Taux
Région	37 500,00 €	15,00%
Département	75 000,00 €	30,00%
DETR	75 000,00 €	30,00%
Fonds propres ou emprunts (HT)	62 500,00 €	25,00%
		100,00%
FCTVA	48 180,00 €	
solde sur TTC Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe	64 320,00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (budget annexe),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification.

Délibération n° 2018-0306-2-7**Mise en œuvre d'une étude de patrimoine et schéma directeur (partie eau) : plan de financement et demande de subventions**

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	105 840,00 €
Total TTC	127 008,00 €

RECETTES	Libellé de la subvention	Montant	Taux
AELB		63 504,00 €	60,00%
Département		21 168,00 €	20,00%
Fonds propres ou emprunts (HT)		21 168,00 €	20,00%
			100,00%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (budget annexe),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification.

Délibération n° 2018-0306-2-8**Mise en œuvre d'une étude de patrimoine et schéma directeur (partie assainissement) : plan de financement et demande de subventions**

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet visé en objet.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	
Total HT	207 400,00 €
Total TTC	248 880,00 €

RECETTES	Libellé de la subvention	Montant	Taux
AELB		124 440,00 €	60,00%
Département		41 480,00 €	20,00%
Fonds propres ou emprunts (HT)		41 480,00 €	20,00%
			100,00%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs pour cette opération (budget annexe),
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au BP 2018 dès notification.

**Délibération n°2018-0306-2-9 DM
DM 1 Budget annexe atelier Guilmau 2018 612 00**

Vu le budget primitif 2018 adopté le 30/01/2018

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	022	022	- 5001.43 €	
Fonctionnement	011	615228	5 001.43 €	

Adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 07-03-2018 et de sa publication le 07-03-2018

**Délibération n°2018-0306-2-10
Budget annexe 2018 ORDURES MENAGERES n°604 00 : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017**

Mr Bourban Didier, Vice-président chargé des finances, expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31/12/2017 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produit et visé par le comptable).

Il est proposé d'adopter, pour le budget primitif 2018 du budget annexe ORDURES MENAGERES n° 604 00 de la CDC VHS, la reprise anticipée des résultats prévisionnels ci-après :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	398 060,60 €	407 923,67 €	+ 9 863,07 €
	Résultat antérieur reporté 2016 (ligne 002 du BP 2017)		112 541,55 €	+ 112 541,55 €
	Résultat à affecter			+ 122 404,62 €

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	71 152,83 €	20 164,58 €	-50 988,25 €
	Résultats antérieurs reportés 2016 (ligne 001 du BP 2017)	- €	86 993,96 €	+ 86 993,96 €
	Solde global d'exécution			+ 36 005,71 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		/	/	/
Résultats cumulés 2017		469 213,43 €	+ 627 623,76 €	+ 158 410,33 €

Reprise anticipée 2018	Report d'investissement (R001)			36 005,71 €
	Prévision d'affectation en réserves (compte 1068)			/ €
	Report en fonctionnement (R002)			122 404,62 €

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats ci-dessus pour l'exercice 2017,
- **DECIDE** de reporter la somme de 36 005,71 € sur la ligne 001 en recettes d'investissement, d'affecter la somme de / € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 122 404,62 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement. L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.

Délibération n° 2018-0306-2-11
Vote de cotisations budget 2018

Mr le Vice- Président en charge des finances propose de vote les cotisations suivantes au titre de l'année 2018 :

Article 6281 (concours divers, cotisations)

Article 6281 (concours divers, cotisations)	Proposition 2018
CNAS	12 915,00 €
Fédération Française «Station verte»	832.00 €
Association Française du conseil AFFCRE	620.00 €
GIP Pays d'Alençon	2 396.65 €
Syndicat Voie verte	13 990.00 €
KIK	6 000.00 €
Mission locale	1 800.00 €
Ligue de l'enseignement (réseau génériques)	621.60 €
Initiatives Orne	1 600.00 €
Ingénierie 61	3 985.00 €
Association des Maires Orne	306.85 €
Adil	339.28 €
TOTAL	45 406.38€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition des cotisations 2018 telle que présentée ci-dessus,
- PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses au Budget Primitif Principal de la CDC VHS 2018 n°600 00

Délibération n° 2018-0306-2-12
Budget annexe GUILMAU 2018 n°612 00 : indemnisation MAPA ASSURANCE suite à destruction partielle du bâtiment

Suite au dommage au bâtiment dont Monsieur GUILMAU est locataire, Monsieur D. Bourban, Vice-Président, informe le conseil que la collectivité a reçu le rapport d'expertise du Cabinet d'expertise TEXA suite à l'incendie du 23/09/2017 désigné par la MAPA ASSURANCES : une première indemnité de 287 216 € sera versée immédiatement ; l'indemnité différée, égale à 116 974,23 € sera, quant à elle, réglée ultérieurement, conformément au contrat, sur la justification de la réalisation des travaux, par la production des factures à la MAPA . Il demande au conseil de délibérer.

Où cet exposée, et après en avoir délibéré, le conseil :

- ACCEPTE l'indemnisation de MAPA ASSURANCES dont le siège est à SAINT JEAN D'ANGELY d'un montant total de 404 190,23 € au titre de l'indemnisation en raison du sinistre Incendie du 23/09/2017 concernant les locaux situés « ZA La Crouillère 61170 ST JULIEN SUR SARTHE et loués à Monsieur GUILMAU » aux conditions ci-dessus ;
- PRECISE que les sommes seront encaissées au budget annexe 2018 « Atelier relais GUILMAU » numéro 612 00 : concernant l'indemnité immédiate totale de 287 216 €, un premier acompte de 100 000 € a déjà été payée et la MAPA doit donc encore verser 187 216 € ; l'indemnité différée, égale à 116 974,23 € sera réglée ultérieurement sur justification de la réalisation des travaux, par la production des factures à la MAPA ;
- Et AUTORISE le Président ou en l'absence de celui-ci le Vice –Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

Délibération n° 2018-0306-3-1
Autorisation donnée au Président de signer une convention de mise à disposition des agents des services techniques de la commune du Mêle sur Sarthe avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

- Vu la délibération de la commune du Mêle sur Sarthe en date du 15 février 2018 n°2018-02-04,

Mr le Président précise qu'il y a lieu de signer une convention de mise à disposition des services techniques de la commune du Mêle s/Sarthe vers la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe.

Mr le Président donne lecture au Conseil de la délibération prise par la commune du Mêle sur Sarthe

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention telle que visée en objet.

Délibération n° 2018-0306-3-2
Autorisation donnée au Président de signer une convention de mise à disposition de l'espace lac (partie pêche) auprès de l'AAPPMA « La gaule mêloise » et la FDAAPPMA 61

Mr le Président précise qu'il y a lieu de signer une convention de mise à disposition de l'espace lac (côté pêche auprès de l'AAPPMA « la Gaule mêloise » et la FDAAPPMA 61

Mr le Président donne lecture du projet de convention

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention telle que visée en objet,

Délibération n° 2018-0306-3-3a
Création d'un poste d'adjoint technique occasionnel

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique pour faire face à un besoin occasionnel au service scolaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

-EMET un avis favorable à la création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin occasionnel (art 3-1), à compter du 12 mars 2018 à temps non complet à raison de 17h20 par semaine de classe.

- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2018-0306-3-3B
Ouverture de trois postes en contrat aidé : CAE-CUI

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer deux postes en contrat aidé.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- EMET un avis favorable :
- à la création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 26 mars 2018 au service scolaire.
- à la création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 12 mars 2018 au service scolaire.
- à la création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 1er avril 2018 au service administratif.
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

-

Délibération n° 2018-0306-3-4
Demande de participation auprès de la commune de Saint Julien sur Sarthe pour participation à une formation habilitation électrique

Monsieur le Président précise qu'un agent de la commune de Saint Julien sur Sarthe participe à la formation organisée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe relative à la préparation à l'habilitation électrique BS dispensée par TMI. Le cout pour chaque participant étant de 100 €, il sera demandé le remboursement de cette somme auprès de la commune de Saint Julien sur Sarthe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- - EMET un avis favorable à la proposition ci-dessus,
- - SOLLICITERA le remboursement à hauteur de 100 € auprès de la commune de Saint Julien sur Sarthe.

Délibération n° 2018-0306-3-5
Création d'un poste d'adjoint technique occasionnel

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique pour faire face à un besoin occasionnel au service scolaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin occasionnel (art 3-1), à compter du 26 mars 2018 à temps non complet à raison de 26h45 par semaine de classe.

Et AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2018-0306-6-1
Autorisation donnée au président de signer un contrat de maintenance pour les logiciels informatiques des médiathèques

Mr le Président précise qu'il y a lieu de signer un contrat de maintenance pour les logiciels informatiques avec la société MICROBIB.

Mr le Président donne lecture du projet de contrat

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer le contrat de maintenance

Délibération n° 2018-0306-6-2
Acquisition d'un véhicule neuf « mini-bus »

Vu les besoins recensés par les associations du territoire,

- Vu la proposition commerciale n°15963832 du concessionnaire PEUGEOT BAYI AUTO Alençon relative à l'acquisition d'un mini-bus neuf,

Mr François BRESSON, Vice-président chargé du « monde associatif, culture et communication » propose aux membres du conseil l'acquisition d'un nouveau mini-bus Peugeot boxer Combi active 9 places 333 L2H2 2 auprès du concessionnaire Peugeot BAYI Alençon au prix de 29 509,76 € TTC .

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'acquisition d'un mini-bus neuf Peugeot Boxer combi active 9 places 333 L2H2 2 auprès du concessionnaire Peugeot BAYI AUTO – 111, avenue de Basingstoke – BP 20 – 61 001 ALENCON aux prix de 29 509,76 € TTC ;
- PRECISE que la dépense sera imputée en investissement du Budget Principal 2018 n° 600 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, à l'article 2182-055 opération « vie associative ».

Délibération n° 2018-0306-6-3
Vente au garage Linet de l'ancien mini bus

Mr François BRESSON, Vice-président chargé du « monde associatif, culture et communication » propose aux membres du conseil de vendre le mini-bus d'occasion Peugeot boxer immatriculé sous le numéro 1820 TS 61 de la CDC (numéro d'inventaire : 293) au Garage LINET – le Mêle sur Sarthe au prix net de TVA de 1 500 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- DECIDE la cession du mini-bus d'occasion Peugeot boxer N°1820 TS 61 auprès du Garage Linet – 33, avenue de Falkenstein – 61170 Le Mêle sur Sarthe au prix net de tva de 1 500 €;
- PRECISE que la recette sera imputée en investissement du Budget Principal 2018 n° 600 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, à l'article 7788 « produits exceptionnels divers »

Délibération n° 2018-0306-9-1
Calcul du coût de revient d'un enfant de maternelle et d'élémentaire année 2017

Vu la circulaire n°89-273 du 25 août 1989,

Monsieur Le Président précise au Conseil que s'agissant de la participation aux dépenses de scolarisation d'enfants scolarisés au sein de notre EPCI et domiciliés hors périmètre, il y a lieu de respecter la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 et précise que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe signera avec chaque collectivité concernée une convention afin de s'assurer de l'accord des deux parties concernées en tenant compte des ressources de collectivité, du nombre d'élèves concernés et du coût moyen par élève.

Il a été déterminé le prix comme ci-dessous indiqué :

élèves	Prix annuel 2017 mutualisé
Maternelle (charges liées aux ATSEM)	1 001.77 €
Elémentaire	499.09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de Monsieur le Président telle qu'exposée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres auprès des collectivités concernées après signature de conventions avec chaque collectivité concernée,
- PRECISE, en outre, que les montants ci-dessus serviront également de montant plafond lorsque la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe versera aux collectivités extérieures des participations pour les enfants de notre territoire scolarisés en dehors de ce dernier (uniquement en cas de dérogations légales ou d'accord entre les collectivités sur la base d'une convention signée entre les parties).

Délibération n° 2018-0306-9-2
Autorisation donnée au président de signer la convention de participation aux dépenses avec l'OGEC de l'école Saint Joseph au Mêle sur Sarthe

- Vu les statuts de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe,

Mr le Président précise au Conseil qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec l'OGEC de l'école St Joseph au Mêle sur Sarthe (61 170)

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention.

Délibération n° 2018-0306-9-3
Autorisation donnée au Président de signer une convention avec la Communauté de Communes des Sources de l'Orne : participation aux dépenses scolaires suite aux dérogations accordées

- Vu la circulaire n°89-273 du 25 août 1989,

Mr le Président donne lecture aux membres du Conseil de la proposition de convention entre la C D C des Sources de l'Orne et notre collectivité pour les années 2014, 2015,2016 et 2017.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention.

Délibération n° 2018-0306-9-4a
Vote de subventions 2018 pour les associations « Musique et danse en Pays Mélois » et « un film dans mon potager »

Annule et remplace la délibération n°2018-0306-9-4

Mr le Président propose de voter :

- La somme de 1692.44 € auprès de l'association Musique et Danse en Pays Mélois pour la participation aux NAP et 1035.00€ de subvention annuelle,
- La somme de 650 € auprès de l'association « Des films dans mon potager » pour la participation aux NAP,

Où cet exposé, le Conseil après en avoir délibéré :

- DECIDE verser une subvention de 1692.44 € auprès de Musique et Danse en pays mélois et de 650 € auprès de l'association « Des films dans mon potager » pour les NAP,
- Et une subvention de 1035.00€ auprès de l'association « Musique et Danse du Pays Mélois »

Délibération n° 2018-0306-9-5
Autorisation donnée au Président de signer des conventions d'objectifs et de partenariat financier avec les associations Centre de Plein Air du Pays Mélois et Familles Rurales Halte-Garderie « Les lutins mélois »

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe doit signer des conventions d'objectifs et de partenariat financier avec les deux associations visées en objet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- AUTORISE Mr le Président à signer les deux conventions visées en objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.